



Formation aux travaux en hauteur et port du harnais

Objectifs de la formation

- Maîtriser la réglementation relative aux travaux en hauteur.
- Utiliser de manière conforme et adapté des différents EPI et EPC (Equipement de protection individuel et Collectif).
- Effectuer les différentes vérifications et entretiens.
- A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable d'utiliser les EPI / EPC travaux en hauteur en toute sécurité.

Prérequis

- Vos chaussures de sécurité et votre harnais de sécurité sont indispensables pour participer à la session de formation.
- Casque avec jugulaire.
- Être âgé de plus de 18 ans.
- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.
- Toute personne appelée à réaliser d'une façon permanente ou occasionnelle des travaux en hauteur.

Organisation

- Nous privilégions la formation directement dans votre établissement pour l'adapter à vos besoins.
- En salle dédiée, en cas de formation inter-entreprise.

Moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur / écran.
- Casque virtuel
- Harnais / point d'ancrage / anneaux d'ancrage / ligne de vie.
- Alternance théorique et pratique.
- Etudes de cas.
- Mises en situation.
- Echange et partage entre stagiaire et animateur.
- Evaluation.
- Evaluation en situation et QCM.

Contenu

- Accidentologie et prévention.
- Contexte réglementaire et responsabilités.
- Conséquence d'une chute.
- Facteur de chute.
- Force de choc.
- Tirant d'air.
- Effet pendulaire
- Caractéristiques et règles d'utilisation des moyens de protection individuels et collectifs :
 - o Echafaudages fixes et mobiles.
 - o Appareils d'élévation de personnes.
- Moyens de protection individuelle.
- Accessoires de liaison.
- Ancrages.
- Ligne de vie fixe et mobile.
- Choisir un dispositif de protection individuelle en adéquation avec le poste de travail.
- Règles d'entretien, vérification, de contrôles et de stockage des EPI antichute par l'utilisateur et l'employeur.
- Mise en place et réglage du harnais.
- Présentation et mise en œuvre des systèmes de liaison adaptés à la situation.
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux.
- Moyen d'accès.
- Balisage et signalisation.

Evaluation

- Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation.
- Le formateur évalue le positionnement des stagiaires en amont pour adapter le déroulement de formation.
- Evaluation d'évaluation final du participant.

Attribution

- Une attestation de formation individuelle pour chaque stagiaire à l'issue de la formation.
- Une clé USB sera remise à chaque stagiaire.

Durée

- Durée : 1 jour (7h)



Accessibilité

- Les conditions d'accès des personnes en situation de handicap doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente (Art. R111-19-2 du Code de la construction). Nous nous soucions de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Afin de préparer au mieux notre intervention, nous vous remercions de nous faire part, en amont de la formation, de toutes informations nécessitant une adaptation de notre part.

Interlocuteur handicap :

N'hésitez pas à vous orienter vers nos partenaires ressources handicap :

AGEFIPH: <https://www.agefiph.fr/>

Contact RHF: rhf-ara@agefiph.asso.fr

En ce qui nous concerne, nos formations étant dispensées essentiellement en intra, nous veillons à vérifier que les locaux des entreprises où nous intervenons soient aux normes.

Conditions d'accès

Après contact, l'analyse des besoins est faite avec le donneur d'ordre dans le cas échéant.

Un devis est établi. Si acceptation du devis, une convention ou un contrat de formation est rédigé.

A ce moment-là un délai d'une semaine est nécessaire avant le démarrage de la formation. Une convention est alors envoyée.

Tarif

Prestations de formation : 130 € HT/ stagiaire. (Le prix peut varier en fonction du nombre de stagiaires et du lieu de la formation)

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante si le statut de l'organisme le prévoit

Indicateurs de résultats

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 90%

Taux d'abandon : 0%